



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 janvier 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 novembre 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 novembre 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Dépôt du procès-verbal de correction en vertu de la résolution CE12 2071

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1130206005

Autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 268 004,02 \$ à 270 689,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12314 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1134087003

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.006 Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133013001

Accepter le don de sept œuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces œuvres, M. Serge Morin au montant de 3 625 \$

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.014

20.007 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134739003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ à trois organismes de loisir et trois organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation d'activités de loisir culturel, dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2014 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 novembre 2013 à 10 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1697

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 novembre 2013 en y retirant les articles 30.007, 40.001 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1698

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1699

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1700

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 1701

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 1702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique (CG11 0451) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an ;
- 2 - d'approuver à cette fin un projet de convention de cession et de consentement entre la Ville de Montréal, TransMontaigne Marketing Canada inc. et 1714141 Alberta Ltd établissant les conditions et modalités de cette cession ;
- 3 - d'autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135317002

CE13 1703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour une période de douze mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11354;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135281004

CE13 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de renouvellement en date du 12 septembre 2013 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1130206008

CE13 1705

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 336,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13198 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 31 387,68 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134472014

CE13 1706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 novembre 2013 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1133490003

CE13 1707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture, sur demande, de charbon activé CALGON WPL, en vrac, pour le traitement de l'eau potable ;
- 2 - d'accorder à Produits Chimiques CCC ltée, seul soumissionnaire conforme pour l'article 18, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément au documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134119008

CE13 1708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique, pour la construction de 8 systèmes de suivi environnemental (surverses) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 999 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3277;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1133334021

CE13 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 162 299,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136218015

CE13 1710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD), taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG13 0121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD) (taxes incluses);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130206006

CE13 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet d'entente inter-municipale entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Le Gardeur;

2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1130541004

CE13 1712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention pour une durée de 2 ans, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Groupe Scouts du 122^{ième} Marie-Reine de La Paix, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2014 et 2015, de la mi-décembre à la mi-mars, au Château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1133277001

CE13 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Pattison Outdoor advertising LP, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2013, un espace pour la structure d'une enseigne publicitaire, situé au 2269, rue Viau à des fins d'enseigne moyennant un loyer total de 15 720,42 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134069010

CE13 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, un local d'une superficie d'environ 12,11 mètres carrés, situé au 5580, chemin Upper-Lachine à Montréal, à des fins d'un guichet automatique, moyennant un loyer total de 19 260,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134733004

CE13 1715

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel madame Teresa Galasso, monsieur Yvon Demers et la Ville de Montréal ratifient une servitude d'utilités publiques créée en faveur de la Ville et grevant une partie du lot 1 074 436 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3101797, 3146950 et 3 459 765 et par lequel la Ville accepte de tolérer l'empiétement de certaines constructions sur l'assiette de la servitude, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1122551008

CE13 1716

Vu la résolution CA13 27 0336 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 1^{er} octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM10 0197, adoptée le 22 mars 2010, visant à approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630, rue Anne-Hébert Montréal et de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine une servitude de passage et d'utilités publiques, constituée d'une partie des lots 3 858 204 et 4 239 319 du cadastre du Québec, d'une superficie de 786,8 et de 45,9 mètres carrés, à titre gratuit, afin d'apporter des modifications au projet d'acte de servitude initialement préparé par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1133642003

CE13 1717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés du typhon Haiyan qui a frappé l'archipel des Philippines;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers les Service des affaires institutionnelles;
- 3- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134784003

CE13 1718

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 147 886,17 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de réfection des attaches des parapets de béton des toits-terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 886,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5649;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130660019

CE13 1719

Vu la résolution CA13 28 0266 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 2 octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, de conduites d'aqueduc, de travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le cadre du nouveau projet domiciliaire Val des Bois Phase 3C à L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123152016

CE13 1720

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu du paragraphe 7c du premier alinéa de l'article 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de Résidence Le Savignon inc., un don constitué de travaux extérieurs d'amélioration à la caserne de pompiers n° 64, située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, d'une valeur de 15 500 \$;

2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce don;

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131035008

CE13 1721

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1132904007

CE13 1722

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132904006

CE13 1723

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, en collaboration avec le Service du contrôleur général, afin de soumettre au gouvernement du Québec les modifications requises à la *Charte de la Ville de Montréal*, en vue de les intégrer à un projet de loi à être présenté à l'Assemblée nationale et, de créer l'emploi d'inspecteur général

Adopté à l'unanimité.

30.005 1133027002

CE13 1724

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, monsieur Maxime Le Breton, pour le secteur Est, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en novembre 2016, en remplacement de monsieur David Nelson.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1136467001

CE13 1725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 104 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1136032001

CE13 1726

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2- d'accorder une avance de fonds de 1 689,20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 574,20 \$ à M. Maurice Cohen;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130942005

CE13 1727

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection routière sur le réseau artériel relevant, avant le 1^{er} janvier 2009, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par des règlements adoptés par le conseil d'agglomération (09-016) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1134309003

CE13 1728

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour le financement des travaux de construction de conduites secondaires souterraines pour un tronçon du boulevard Thimens, à l'est du boulevard Pitfield (06-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134309002

CE13 1729

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Basin » la partie de voie publique constituée du lot 4 498 991 du cadastre du Québec qui forme le prolongement des deux parties actuellement disjointes de la rue Basin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521017

Levée de la séance à 11 h 35

70.001

Les résolutions CE13 1697 à CE13 1729 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 novembre 2013 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1730

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 novembre 2013 en y retirant les articles 12.01 à 12.03, 20.01, 20.03 et 30.01 et en y ajoutant l'article 30.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1731

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public DSAP - AO1301 visant l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu pour enfants sur le site du TAZ.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134332007

CE13 1732

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Excellium inc., fournisseur unique, pour le renouvellement des services de support et d'entretien des logiciels et équipements du système de galerie de photos utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 52 442,53\$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le chef de la Division des ressources informationnelles du SPVM et le chef de la Section du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal à signer le projet de convention et celui de convention fiduciaire pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1130206007

CE13 1733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Les équipements Twin (1980) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une nacelle Versalift Vantel 29 I (2013) sur un véhicule fourni par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 111,32 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13111;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1130336002

CE13 1734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la corporation Compuware du Canada pour la fourniture de services techniques d'entretien des logiciels Abend-AID, File-AID et Xpediter, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 683,44 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 août 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1132414002

CE13 1735

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 98 566,98 \$, taxes incluses, pour les travaux de protection de chute de neige et de glace à l'entrée 25 de l'usine Atwater située au 3161, rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Couverture Montréal-Nord ltée, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 265,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1135258004

CE13 1736

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Dr Jerzy Poray-Wybranowski s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 93 913,44 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1130589006

CE13 1737

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention par lequel le Dr Michel Truteau s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 103 913,44 \$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130589007

CE13 1738

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver une lettre d'engagement et un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec une servitude permanente d'utilités publiques située à l'est de la rue Beauclerk et dans le prolongement de la rue Gamelin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, grevant une partie du lot 3 337 448 du cadastre du Québec, d'une superficie de 101,2 mètres carrés, le tout tel que représenté au plan G-59 Longue-Pointe préparé par Noémie Plante, arpenteure-géomètre, le 4 décembre 2012, sous le numéro 93 de ses minutes, pour le prix de 15 900 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et des transactions immobilières à signer la lettre d'engagement de cession de servitude entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1124962008

CE13 1739

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9232-5406 Québec inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 203,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan J-48 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 29 février 2012, sous sa minute 1333 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134435003

CE13 1740

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9232-5398 Québec inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 243,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan J-49 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 29 février 2012, sous sa minute 1334 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134435004

CE13 1741

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9222-6810 Québec inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain, située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au nord-est de la rue D'Iberville, constituée d'une partie du lot 4 826 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 558,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan J-51 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1425 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134435005

CE13 1742

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 300 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Organisme	Projet	Montant
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri Nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000 \$

La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des Femmes de Montréal	L'itinérance des femmes : l'urgence d'intervenir	30 000 \$
En Marge 12-17	Accueil	30 000 \$
L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Spectre de rue inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

Adopté à l'unanimité.

20.014 1132586005

CE13 1743

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux deux organismes culturels désignés ci-après, totalisant 50 000 \$, pour la réalisation de collectes de fonds reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué pour chacun d'eux:
 - L'Agora de la danse 25 000 \$
 - Compagnie de théâtre le Carrousel 25 000 \$
- 2- d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1130007006

CE13 1744

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Réseau Réussite Montréal afin de réaliser le projet « Espace Ados », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1133684003

CE13 1745

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'accréditation de dix-neuf organismes œuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées pour les années 2014, 2015 et 2016 comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais), soit:

- 1- Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
- 2- Espace Multisoleil
- 3- Centre communautaire Radisson
- 4- Théâtre aphasique
- 5- Compagnons de Montréal
- 6- Société canadienne de la sclérose en plaques (Section Montréal)
- 7- Corporation L'Espoir
- 8- Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM)
- 9- Association du Québec pour Enfants avec problèmes auditifs
- 10- La joie des enfants (Montréal) inc.
- 11- Troupe «Atout cœur»
- 12- Centre d'intégration à la vie active (CIVA)
- 13- Le Centre Viomax
- 14- Centre polyvalent d'activités action
- 15- Regroupement pour la Trisomie 21
- 16- Association québécoise de voile adaptée (AQVA)
- 17- Association québécoise des personnes aphasiques
- 18- Olympiques spéciaux du Québec - Chapitre Sud-Ouest-de-l'Île
- 19- Association de loisirs des personnes handicapées physiques de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131696003

CE13 1746

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception d'une somme de 11 823 \$ provenant de la Table pour la récupération hors foyer, pour l'achat d'équipements de recyclage dans les institutions d'Espace pour la vie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1130352001

CE13 1747

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 479,70 \$, taxes incluses, relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales, les 2 et 3 décembre 2013, à Québec, pour prendre part aux audiences publiques de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et aux audiences publiques de la Commission des institutions;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1133445001

CE13 1748

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer, rétroactivement au 2 septembre 2013 et en vue de permanence, M. Didier Deramond à titre de directeur adjoint et chef de la Direction des opérations - activités de soutien, dans la classe salariale FM12 (121 640 \$ - 152 050 \$ - 182 460 \$) conformément à la Politique de rémunération des cadres et aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1134297008

CE13 1749

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de madame Nathalie Blouin, secrétaire de direction - directeur de premier niveau, pour occuper un poste d'adjointe exécutive à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et des pompiers - Montréal 2017, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, selon les termes et conditions stipulés audit projet de protocole d'entente;
- 2- d'imputer cette dépense et cette recette, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1126083001

CE13 1750

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du 978-980, rue Cherrier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1130525003

CE13 1751

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la résidence Roger-Marien (1675, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement d'Achats-Cartierville), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1133751022

CE13 1752

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1135057009

Levée de la séance à 15 h 22

70.001

Les résolutions CE13 1730 à CE13 1752 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CE12 2071)

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2012 pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture d'un des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction effectuée reprend le premier paragraphe de la résolution initiale, en y retirant toutes mentions ayant trait aux travaux prévus pour les lots 6B et 6C.

Fait à Montréal, le 19 décembre 2013.

(s) Me Yves Saindon

Greffier de la Ville de Montréal

VERSION ORIGINALE

Montréal 

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 19 décembre 2012

Résolution: CE12 2071

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen;
- 2- d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1124123007
/yd

Laurent BLANCHARD

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 19 décembre 2012

Résolution: CE12 2071

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A);
- 2- d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1124123007
/yd

Laurent BLANCHARD

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130206005

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 268 004,02 \$ à 270 689,25\$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 – 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 268 004,02 \$ à 270 689,25\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12314 - (2 soumissionnaires);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-12-12 15:28

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130206005

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 268 004,02 \$ à 270 689,25\$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la rédaction du sommaire décisionnel 1130206005 au mois de mai 2013, les données quant aux frais reliés pour la première année de prolongation du contrat n'ont pas été incluses par l'Approvisionnement car ce dernier a reçu la demande après le ficelage du sommaire décisionnel.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaite joindre le présent sommaire addenda au sommaire décisionnel 1130206005 afin d'inclure les coûts de l'indexation des prix selon Statiques Canada afin de respecter les clauses administratives particulières au contrat en cours afin d'exercer la prolongation prévue au contrat pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication.

La consommation pour la prolongation du contrat du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014 correspond à un montant de 2 685,23 \$, taxes incluses, et a été établie suite à une estimation tarifaire de la Direction de l'approvisionnement, basée sur une augmentation tarifaire.

En conséquence, il est recommandé au comité exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios mobiles et portatives du système de radiocommunication du SPVM pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total de 268 004,02 \$ à 270 689,25 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 - 2 soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert R LANDRY
Contremaître radiocommunication et sonorisation

Dossier # :1130206005

IDENTIFICATION

Dossier # :1130206005

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la prolongation prévue au contrat pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014 et autoriser à cette fin une dépense de 134 002,01 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 134 002,01 \$ à 268 004,02 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le SPVM souhaite se prévaloir de la première année d'option prévue au contrat d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication utilisé par le SPVM, auprès du plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public 12-12314, « *Bell Mobilité inc.* » .

Le système de radiocommunication vocale actuel du SPVM a été mis en service en 1989 et est constitué majoritairement des produits General Electric, Ericsson et M/A-COM.

L'infrastructure de ce système utilise partiellement des radios avec le mode de cryptage « *Digital AEGIS* » qui est un brevet de General Electric, Ericsson et M/A-COM depuis 1991. En 2009, Harris Canada Systems inc. a fait l'acquisition de ces marques de commerce rendant la compagnie propriétaire des codes sources des radios ainsi que du mode de cryptage Digital AEGIS. La confidentialité des opérations policières spécialisées est assurée par ce mode de cryptage. Il est important de souligner que Bell Mobilité inc. a obtenu les autorisations requises lui permettant d'exécuter les travaux d'entretien avec ce mode de cryptage.

Ce contrat d'entretien est nécessaire afin d'appuyer l'équipe technique du Module technologie du SPVM pour maintenir le système de radiocommunication opérationnel puisqu'il est considéré désuet depuis 2007 en raison de la rareté des pièces de rechange.

Depuis le contrat initial en 1991, le personnel du Module technologie du SPVM effectue l'entretien de l'infrastructure radio et l'entretien des radios portatives et mobiles,

correspondant à l'entretien de niveau 1 et 2, réduisant ainsi annuellement la valeur du contrat initial.

La prolongation du contrat d'entretien à Bell Mobilité inc. portera sur l'entretien de niveau 3 des radios portatives et mobiles en inventaire ainsi que sur la disponibilité du personnel de l'adjudicataire pour le soutien technique, assurant ainsi au SPVM la disponibilité de l'expertise technique du fabricant.

Ce contrat d'entretien ne sera plus requis au moment de l'arrivée du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

Le contrat a été renouvelé d'année en année depuis 1991.

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, avec l'option de prolonger pour deux autres années. CE12 2072 - 19 décembre 2012	134 002,01 \$	1er novembre 2012	31 octobre 2013

Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense de 134 002,01 \$, taxes incluses pour la première année de prolongation du contrat avec Bell Mobilité inc. pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication, majorant ainsi le montant total de 134 002,01 \$ à 268 004,02 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 - 2 soumissionnaires.	134 002,01 \$	1er novembre 2013	31 octobre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2072 - 19 décembre 2012 - Accorder à Bell Mobilité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, le contrat pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, pour une somme maximale de 134 002,01 \$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12314.

CG11 0265 - 25 août 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à Harris Canada Systems inc. pour la fourniture d'un contrat d'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012, pour une somme maximale de 160 943,35 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG10 0146 - 22 avril 2010 - Autoriser la prolongation, pour une durée de 12 mois, du contrat avec Harris Canada System inc. pour l'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM - Dépense totale de 159 085,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin (Fournisseur unique).

CG09 0284 - 27 août 2009 - Autoriser la prolongation, pour une durée de 12 mois, du contrat avec Harris Canada System inc., pour l'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM - Dépense totale de 154 819,35 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser une dépense de 134 002,01 \$, taxes incluses, pour la première année de prolongation du contrat avec Bell Mobilité inc. pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication pour le SPVM, soit du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total de 134 002,01 \$ à 268 004,02 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12314 - 2 soumissionnaires.

JUSTIFICATION

Le contrat d'entretien avec Bell Mobilité inc. est nécessaire afin de maintenir le système de radiocommunication opérationnel puisqu'il est considéré désuet depuis 2007. De plus, l'octroi de ce contrat permet de conserver l'accès aux codes sources des radios et l'expertise au mode de cryptage AEGIS et d'exploiter le système de radiocommunication jusqu'à l'arrivée de SÉRAM.

Le SPVM a prévu dans les documents d'appel d'offres une clause de résiliation et les quantités mentionnées aux documents d'appel d'offres sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des prévisions ou scénarios et n'engagent d'aucune façon la Ville à acquérir quelque quantité que ce soit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 134 002,01 \$, taxes incluses pour la première année de prolongation du contrat avec Bell Mobilité inc. pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication, soit du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total de 134 002,01 \$ à 268 004,02 \$, taxes incluses. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente contractuelle pour l'entretien aura un impact sur la disponibilité des équipements de radiocommunication pour les opérations policières et, par le fait même, sur la sécurité des policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat : octobre 2013.
Période d'entretien : 1er novembre 2013 à 31 octobre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert R LANDRY
Contremaître radiocommunication et
sonorisation

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

Date d'endos. : 2013-06-27

Dossier # :1130206005



Dossier # : 1134087003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses - contrat gré à gré - fournisseur unique

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux d'alimentation en basse tension de la station Drain des filtres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services soumise en date du 10 juin 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-09 14:53

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1134087003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses - contrat gré à gré - fournisseur unique

CONTENU

CONTEXTE

La station Drain des filtres est requise pour l'usine de production d'eau potable Atwater, car toute l'eau de lavage du secteur des filtres de l'usine précitée est évacuée vers les égouts à travers cette station.

Les stations Drain des filtres, Interconnexion II et Saint-Paul sont alimentées à travers deux câbles moyenne tension N13 et N14 venant du secteur haute pression de l'usine Atwater. Après des essais de qualité effectués sur ces câbles par la Ville en novembre 2013, il s'est avéré qu'ils ne sont plus en bon état. En effet, ces câbles sont installés depuis 37 ans et seulement l'un des deux est actuellement opérationnel. De plus, ces câbles moyenne tension d'une longueur 1400 m sont à base de plomb et recouverts d'amiante et par conséquent ils doivent être démantelés et entreposés conformément aux codes, règlements et normes en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$ - Appel d'offres public 11-11570 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'octroi d'un contrat de construction pour les travaux décrits sommairement ci-dessous :

- La construction d'un massif de conduits bétonnés reliant le point de branchement basse tension d'Hydro-Québec et la nouvelle entrée électrique de la station Drain des filtres
- La construction d'un puits d'accès du côté de la charge.

JUSTIFICATION

Afin de permettre l'installation de nouveaux équipements d'alimentation électriques 25 KV de l'usine de production de l'eau potable Atwater prévus dans le cadre du projet majeur de réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal (REQUP), il est requis de libérer l'espace occupé par les interrupteurs coupe charge vétustes et encombrants raccordés avec les câbles N13 et N14, ce qui implique d'alimenter directement la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension d'Hydro-Québec.

Également, la réalimentation en basse tension permet de remplacer les équipements moyenne tension discontinués et volumineux par des équipements basse tension neufs, compacts, moins onéreux, nécessitant moins de procédures de mises en service à la suite d'une panne d'alimentation d'Hydro-Québec. Enfin, moins de procédures de cadennage pour les travaux de maintenance préventive et corrective sont requises.

L'analyse de la soumission soumise par Hydro Québec révèle que le prix déposé est juste et raisonnable. Dans un contexte d'octroi de contrat de gré à gré, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'Hydro-Québec est de 148 759,88 \$ (taxes incluses) pour alimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension.

La dépense de 148 759,88 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 142 290,65 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 71 145,33 \$ dans le cadre du programme Fonds canadien des investissements stratégiques (FCIS). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	142
Subventions	71
Réserve de l'eau de l'agglomération	71
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre en tout temps l'écoulement et l'évacuation de l'eau de lavage du secteur des filtres de l'usine Atwater vers les égouts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Janvier 2014

Début de travaux : Avril 2014

Fin des travaux : Mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 573.3, paragraphe 2, 7 et 8 de la Loi sur les cités et villes, en tant que seul fournisseur en mesure de fournir les services lorsqu'il s'agit d'un réseau d'utilités publiques

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Date d'endos. : 2013-11-04

Dossier # :1134087003

CE : 20.004
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.005

2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133013001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de sept oeuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces oeuvres, M. Serge Morin au montant de 3 625 \$

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'accepter le don de sept oeuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$

- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces oeuvres, M. Serge Morin, au montant de 3 625 \$

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-11-20 17:49

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1133013001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de sept oeuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces oeuvres, M. Serge Morin au montant de 3 625 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Le patrimoine artistique municipal se déploie à travers des collections d'œuvres d'art et d'art public, de monuments commémoratifs et d'œuvres intégrées à l'architecture. La Collection municipale d'œuvres d'art comprend plus de 600 œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines. Elle est constituée de peintures, de livres d'artistes, d'objets d'art, de sculptures, de tapisseries, d'installations, de vidéos et de photos. La Collection s'enrichit annuellement depuis près de 20 ans d'œuvres acquises auprès des artistes, lauréats et finalistes des prix d'excellence en arts visuels Louis-Comtois et Pierre-Ayot et François-Houdé en métiers d'art. Depuis deux ans, le *Plan d'acquisition d'œuvres d'art du réseau Accès culture* (PADORAC) assure la reconnaissance de la production artistique actuelle et témoigne des événements artistiques présentés annuellement à travers le Réseau. Les acquisitions par don permettent aussi d'enrichir la collection municipale. Alors que la Ville de Montréal est inscrite comme donataire reconnu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), on peut donc délivrer des reçus officiels de don. Le don de monsieur Serge G. Morin d'une série d'œuvres d'art de l'artiste Charles Lemay comprend comme condition la remise par la Ville d'un reçu officiel de don, qui doit être autorisé par le Comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA133013001 - 27 juin 2013: nommer Lili Michaud et Marcel Blouin en tant que membres externes du Comité d'acquisition 2013 du Plan d'acquisition d'œuvres d'art du réseau Accès culture (PADORAC).

DESCRIPTION

Le Comité d'acquisition 2013 du Plan d'acquisition d'œuvres d'art du réseau Accès culture (PADORAC) a retenu lors de sa séance du 23 juillet 2013 les sept œuvres d'art (pièce jointe) de l'artiste Charles Lemay, qui ont été soumises pour donation par Serge G. Morin, le donateur des œuvres. Les œuvres sont encadrées et données à la Ville en bon état de conservation. Les conditions de la demande de don des œuvres d'art de l'artiste Charles Lemay ont été complétées et la valeur des œuvres ont été évaluées à 3 625 \$, tel que validé par le Comité d'acquisition dans son compte-rendu (pièce jointe).

JUSTIFICATION

La Ville ne possède pas d'oeuvre d'art de cet artiste né en 1942, sauf une série de six lithographies originales dans le livre d'artiste *Invariance* (1981, épuisé) aux Éditions du Noroît, en collaboration avec l'écrivain Marie-José Thériault. Charles Lemay a exposé des sculptures de bronze en début d'année 2013, à la Maison de la culture Rosemont-La-Petite-Patrie. Compagnon de la chanteuse Monique Leyrac, l'artiste vit et travaille à Montréal où il a également son atelier. L'oeuvre qui pourra être présentée à la mairie de l'arrondissement, permettra d'établir un lien entre la Collection municipale d'oeuvres d'art et la Collection d'oeuvres d'art de la STM qui présente également une murale du même artiste à la station de métro Saint-Michel. La mise en valeur des oeuvres à la mairie permettra une meilleure visibilité et un accès accru à la Collection. Ces oeuvres s'ajouteront aux oeuvres déjà présentées dans l'arrondissement qui s'y trouvent cependant en nombre limité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des oeuvres est évaluées à 3 625 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Leur mise en valeur à la mairie d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension répondrait ainsi à la mission de diffuser la collection d'oeuvres d'art sur le territoire montréalais. Charles Lemay y a par ailleurs créé une murale en 1984, à la station de métro Saint-Michel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le don de M. Serge G. Morin sera mentionné au bilan annuel des acquisitions de la Collection d'oeuvres d'art municipale (achat et dons) et un communiqué sera émis au cours de l'année à ce sujet. L'information sera également diffusée en ligne sur le site Culture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acceptation du don des sept oeuvres par la Ville, un reçu pour fins d'impôts pourra être émis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que toute municipalité peut acquérir des biens par achat, donation, legs ou autrement. Résolution CM12 0219, et en Encadrements administratifs, la Directive de Réception de dons et émission de reçus officiels, entrée en vigueur le 17 juin 2013.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Ugo CATALA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BRAULT
Muséologue

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Date d'endos. : 2013-08-07

Dossier # :1133013001



Dossier # : 1134739003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ à trois organismes de loisir et trois organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation d'activités de loisir culturel, dans le cadre du programme Artistes -animateurs en milieu de loisir 2014 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux :

Projets	Organismes		Contributions financières
1. Danse (break dance)	Organisme de loisir	Service des loisirs St-Jacques de Montréal	4 490 \$
	Organisme culturel	Événements Prima Danse	12 350 \$
2. Chorale chœur des aînés	Organisme de loisir	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	4 407 \$
	Organisme culturel	CAMMAC	12 500 \$
3. Chorale multiculturelle	Organisme de loisir	Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	7 105 \$
	Organisme culturel	CAMMAC	12 500 \$
Sous-total			53 352 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-12-09 09:39

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134739003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ à trois organismes de loisir et trois organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation d'activités de loisir culturel, dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2014 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

À l'Axe 2, Accès à la culture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que la pratique artistique amateur est un important outil d'initiation aux arts et à la culture. *Artistes-animateurs en milieu de loisir* a été créé en 2012 pour soutenir les arrondissements dans leurs efforts pour renouveler leur offre en loisir culturel. *Artistes-animateurs en milieu de loisir* fonctionne grâce à un jumelage entre un organisme de loisir qui souhaite ajouter de nouvelles activités de pratique artistique dans sa programmation et un organisme culturel spécialisé dans cette discipline. Depuis sa création, *Artistes-animateurs en milieu de loisir* a permis à plus d'une centaine de citoyens de différents quartiers d'expérimenter des activités de création actuelles et de qualité pendant toute une année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1074 31 juillet 2013 : accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 343 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période 2013-2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux (Centre récréatif Poupart : 4 800 \$; Événements Prima Danse : 11 245 \$; Centre communautaire Hochelaga : 7 500 \$; L'Infusart : 10 798 \$).

DESCRIPTION

Le 22 octobre 2013, un comité de sélection composé de représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal, du MCC et de Sport et Loisir de l'Île de Montréal ont analysé les 12 projets déposés par des organismes de loisir à la suite d'un appel lancé dans les 19 arrondissements. Les projets ont été évalués selon les critères suivants : la concordance avec les objectifs du programme, la valeur ajoutée des activités artistiques proposées à la programmation régulière, la pertinence des activités en regard des besoins de la clientèle et du milieu, la volonté de l'organisme de loisir à collaborer avec

un organisme culturel, le profil du coordonnateur, les outils de mesure des résultats et le réalisme des prévisions budgétaires.

Plusieurs organismes culturels ont par la suite été invités à déposer une proposition pour animer les activités proposées par les organismes de loisir. Ces propositions ont été évaluées en fonction de différents critères : la vocation de l'organisme culturel, la pertinence des activités qu'il souhaite réaliser avec les participants compte tenu des caractéristiques du milieu et des objectifs de l'organisme de loisir, le profil de l'artiste-animateur, le réalisme du budget et la contribution de l'organisme au projet

Pour l'année 2014, les membres du comité de sélection recommandent de soutenir la réalisation des trois projets suivants :

Projet 1 : Danse (Break-Dance) - Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal - arrondissement de Ville-Marie

Une activité de break dance sera animée par l'organisme culturel Événements Prima Danse pendant 30 semaines auprès de jeunes qui vivent dans les Habitations Jeanne-Mance et dans le quartier avoisinant le centre des Loisirs Saint-Jacques. Cette activité très populaire auprès des jeunes permettra à l'organisme de rejoindre les enfants et les jeunes adolescents qui ne sont pas attirés par la programmation actuelle, surtout centrée sur les activités sportives. Des spectacles devant les parents sont prévus, afin de valoriser le potentiel créatif des enfants et de créer des liens avec la communauté. Événements Prima Danse a été sélectionné en raison de son expérience en animation avec des jeunes de milieux défavorisés.

Projet 2 : Chorale multiculturelle - Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce - arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Situé dans un secteur défavorisé et multiethnique de Côte-des-Neiges, le Centre Walkley du Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce offre peu d'activités artistiques aux enfants. L'organisme a choisi le chant choral pour leur permettre d'apprendre les rudiments de la théorie musicale et de découvrir le plaisir de chanter en groupe sous la direction d'un chef de chœur expérimenté grâce au jumelage avec l'organisme culturel CAMMAC. Le répertoire se composera de folklore québécois et de chansons représentant les traditions musicales des communautés culturelles auxquelles appartiennent les enfants. De petits spectacles seront présentés au cours de l'année devant les parents et les amis.

Projet 3 : Chorale Chœur des aînés - Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie - arrondissement de Ville-Marie

Ce projet vise à réunir dans une chorale des aînés habitant des HML et des femmes immigrantes du quartier où est situé l'organisme de loisir Centre communautaire Sainte-Catherine-D'Alexandrie. Pendant 3 sessions, les participants seront initiés progressivement à différentes techniques vocales sous la direction d'un chef de chœur, grâce à un jumelage avec l'organisme culturel CAMMAC. Le répertoire se composera de chansons populaires. Lors de la 3^e session, le groupe présentera quelques spectacles dans les parcs et dans les HLM du quartier.

Pour les projets 2 et 3, les propositions de CAMMAC pour ces deux chorales ont fait l'unanimité au sein du comité de sélection. Cet organisme qui possède une expertise unique dans l'enseignement de la musique se dédie depuis 60 ans aux musiciens amateurs de tous âges. Il organise chaque année à Montréal des ateliers de formation et de lecture à vue ainsi que des concerts. Ses professeurs sont des musiciens professionnels compétents et passionnés. Pour chacun des deux projets, CAMMAC a désigné des chefs de chœur motivés, expérimentés et réceptifs aux besoins des milieux ciblés.

JUSTIFICATION

Artistes-animateurs en milieu de loisir a été développé en étroite collaboration avec la Table municipale d'échanges en loisir culturel qui réunit un représentant de chacun des 19 arrondissements. Par cette initiative, le ministère de la Culture et des Communications, la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal et les arrondissements souhaitent :

- éveiller et maintenir à long terme l'intérêt des citoyens pour la pratique d'une discipline artistique en leur donnant l'occasion de pratiquer, dans leur milieu de vie, des activités artistiques attrayantes et de qualité;
- susciter des collaborations entre des organismes de loisir et des organismes culturels en mettant à profit l'expertise de chacun;
- enrichir l'offre régulière des organismes de loisir et des arrondissements en régie en soutenant l'implantation de nouvelles activités artistiques et ainsi renouveler leur programmation en loisir culturel.

Les résultats observés au cours des projets réalisés depuis 2012 démontrent que *Artistes-animateurs en milieu de loisir* atteint ses objectifs. Les citoyens qui participent aux activités développent un intérêt pour la pratique d'une activité artistique; après la fin des projets, la majorité des organismes de loisir poursuivent leur collaboration avec les organismes culturels lesquels ils ont été jumelés et ils inscrivent les activités expérimentées dans leur programmation régulière, ce qui leur permet de renouveler leur offre en loisir culturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Artistes-animateurs en milieu de loisir prévoit, pour chaque projet, un soutien financier maximal de :

- 7 500 \$ pour les organismes de loisir (coordination, location d'équipement, promotion, frais d'administration, préparation du bilan);
- 12 500 \$ pour les organismes culturels (coordination, rémunération de l'artiste-animateur, frais de réalisation, frais d'administration, préparation du bilan).

Ce programme réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 a fait l'objet d'une recommandation de crédits 14-2.4.2-092 (voir pièce jointe).

Le soutien financier sera accordé aux organismes sous forme de contributions financières. Celles-ci seront remises en quatre versements : au début de chaque session d'activités et au dépôt du bilan final.

Projets	Organismes		Contrib. financières	% Soutien Ville/ budget total	1^{er} versem. hiver 2014	2^e versem. printemps 2014	3^e versem. été 2014	4^e versem. bilan automne 2014
1. Danse (break dance)	Organisme de loisir	Service des loisirs Saint-Jacques	4 490 \$	82 %	1 397 \$	1 397 \$	1 397 \$	299 \$
	Organisme culturel	Événements Prima Danse	12 350 \$	90 %	4 017 \$	4 017 \$	4 017 \$	299 \$
2. Chorale chœur	Organisme de loisir	Centre communautaire de	4 407 \$	80 %	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	297 \$

des aînés	Organisme culturel	loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie						
		CAMMAC	12 500 \$	90 %	4 066 \$	4 066 \$	4 066 \$	302 \$
3. Chorale multiculturelle	Organisme de loisir	Comité jeunesse de Notre-Dame - de-Grâce	7 105 \$	61 %	2 268 \$	2 268 \$	2 268 \$	301 \$
	Organisme culturel	CAMMAC	12 500 \$	90 %	4 066 \$	4 066 \$	4 066 \$	302 \$
Sous-total			53 352 \$		17 184 \$	17 184 \$	17 184 \$	1 800 \$

Budget de fonctionnement

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Des bons de commande seront émis en janvier 2014 lorsque les crédits seront disponibles.

Note : Un seul des organismes visés a reçu d'autres contributions de la Ville dans le cadre de ce programme depuis les 4 dernières années, mais pour un autre projet, réalisé avec un organisme de loisir différent :

Organisme culturel : Événementst Prima Danse	Projet : Poupart de rue, en collaboration avec l'organisme de loisir Centre Poupart	Dans le cadre de : Artistes-animateurs en milieu de loisir 2013-2014	Contribution financière totale : 11 245 \$
--	---	--	--

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Artistes-animateurs en milieu de loisir a été créé afin d'améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens en leur offrant des activités créatives et à coût abordable dans leur quartier. Il permet également aux organismes culturels d'intervenir et d'ancrer leurs actions directement dans des milieux qui ont peu accès à des ressources artistiques spécialisées et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications s'entendent sur l'importance de favoriser la participation active des citoyens à la vie culturelle de Montréal. Ces 3 projets proposeront à des jeunes, des adultes et des aînés de milieux défavorisés des occasions d'exprimer leur créativité et de développer un intérêt pour les arts et la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour les 3 projets :

Septembre 2013 : appel de projets dans les arrondissements

Octobre 2013 : réception et sélection des projets

Novembre 2013 : sélection des organismes culturels et jumelage avec les organismes de

loisir

Janvier 2014 : octroi des contributions financières

De février à fin décembre 2014 : réalisation des activités

Fin décembre 2014 : dépôt des bilans des 6 organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les contributions financières de moins de 50 000 \$ par projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DUBUC
Agente de développemnt

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

Date d'endos. : 2013-11-27

Dossier # :1134739003

CE : 30.001
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2014/01/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS